



CONTRAT OEUFS 2023



Amapien référent : Monique DELAUX 06 85 26 82 0 / 05 56 34 21 80 Le contrat suivant est passé entre :

NOM des producteurs	Elodie MOLINA		
Adresse	41 Route de Mautemps 33160 Saint Aubin du Médoc		
Téléphone	06 62 34 60 97		
Raison Sociale	LA BIOFERME DE ST AUBIN		
E-mail	elodiebioferme@gmail.com		
Nom et prénom de l'Amapien			
Adresse			
Téléphone portable		Téléphone domicile	
E-mail			

- L'Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP,
- à participer à la vie de l'AMAP (aide aux distributions et ateliers)
- à être solidaire du producteur dans les aléas de la production
- s'engage à régler d'avance l'achat pour la période du 1/01/2023 au 31/12/2023 **soit 25 distributions d'œufs**
- s'engage à venir récupérer ou à faire récupérer les produits sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus.
- s'engage à se tenir informer des activités de l'amap via sa boîte mail

Le producteur: Mme Elodie Molina

- s'engage à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- s'engage à livrer des œufs extra-frais bio, sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus.

Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour la saison 2023 à raison d'une distribution un mardi sur deux (première distribution 10 janvier, dernière distribution 19 décembre)
- Le lieu de distribution : Hall du Forum des associations – LE HAILLAN de 18h30 à 19h30 dans le hall du forum des associations.

L'adhérent choisit

Une boîte de 6 œufs bio. 2.84 € HT (TVA à 5.5%) soit 3,00 TTC	Nombre de boîte(s) par distribution :
N boîtes.....x 3€ =x 25 distributions : TOTAL	

<input type="checkbox"/> 1 chèque pour 12 mois d'un montant de€	<input type="checkbox"/> 2 ou 4 chèques pour 6 ou 3 mois d'un montant de.....€	<input type="checkbox"/> 6 chèques pour 2 mois d'un montant de.....€
---	--	--

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par chèque(s) à l'ordre du producteur : **La Bioferme**

Ceux-ci seront déposés le 10 de chaque terme.

Face à l'augmentation des coûts de production le producteur pourrait solliciter, au moyen d'un avenant, la répercussion d'une partie de cette hausse sur le prix des œufs.

Établissement Bancaire : Titulaire du compte :

Chèque(s) n°

La loi française est la loi applicable

Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.

Fait en 2 exemplaires, à Le Haillan, le/...../.....

Signature du producteur

Signature du consomm'acteur